

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ECONOMIE

Division Relations Economiques et
Financières/ **Section Etudes Financières**

COMMENTAIRE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (TOFE)

A FIN MARS 2016

EQUIPE DE REDACTION

Mme JOHNSON Ahéba
M. KOSSI Komlan
M. APEZOUKE Komi
M. NOVISSI Koffi Yovo
Mme SATSI Kossiwa
M. MOUSSA Imourane

STRUCTURE DE VALIDATION

- 1- Secrétariat Général (SG-MEFPD)
- 2- Secrétariat Permanent (SP-PRPF)
- 3- Direction de l'Economie (DE)
- 4- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
- 5- Direction des Finances (DF)
- 6- Direction du Budget (DB)
- 7- Direction du Contrôle Financier (DCF)
- 8- Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan (DFCEP)
- 9- Office Togolais des Recettes (OTR)
- 10- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Mai 2016

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE DE L'EXECUTION DU BUDGET A FIN MARS 2016.....	4
1.1. Objectifs de la politique économique.....	4
1.2. Situation économique récente.....	7
2. ETAT D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT A FIN MARS 2016.....	8
2.1. RECETTES DE L'ETAT.....	9
2.1.1. Recettes du budget général.....	9
2.1.1.1. Recettes fiscales	9
2.1.1.2. Recettes non fiscales.....	12
2.1.2. Recettes des comptes spéciaux du Trésor.....	13
2.2. DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS DE L'ETAT	13
2.2.1. Dépenses du budget général	13
2.2.1.1. Dépenses courantes et prêts nets.....	13
2.2.1.2. Dépenses d'investissement.....	15
2.2.2. Dépenses des comptes spéciaux du Trésor.....	16
2.3. SOLDES.....	16
2.3.1. Solde budgétaire de base	16
2.3.2. Solde courant	16
2.3.3. Solde primaire	16
2.3.4. Solde global hors dons base ordonnancements	17
2.3.5. Solde global hors dons base caisse.....	17
2.4. FINANCEMENT	17
2.4.1. Financement intérieur.....	17
2.4.1.1. Financement intérieur bancaire.....	17
2.4.1.2. Financement intérieur non bancaire	18
2.4.2. Financement extérieur.....	18
CONCLUSION.....	19

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDDI	Commissariat des douanes et droits indirects
CI	Commissariat des impôts
DB	Direction du budget
DCF	Direction du contrôle financier
DE	Direction de l'économie
DF	Direction des finances
DFCEP	Direction du financement et du contrôle de l'exécution du plan
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DTI	Droits et taxes à l'importation
FCFA	Francs de la communauté financière d'Afrique
FMI	Fonds monétaire international
ITI	Impôts et taxes intérieurs
MEFPD	Ministère de l'économie, des finances et de la planification du développement
OTR	Office togolais des recettes
PIB	Produit intérieur brut
PNG	Position nette du gouvernement
PPF	Produits de participations financières
RF	Recettes fiscales
RNF	Recettes non fiscales
SG	Secrétariat général
	Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des
SP-PRPF	programmes financiers
TAF	Taxes sur les activités financières
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TVA	Taxes sur la valeur ajoutée

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses attributions, la Direction de l'Economie élabore mensuellement le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et produit un commentaire trimestriel sur l'exécution du budget de l'Etat selon le format TOFE. En vue de s'accorder sur les chiffres fournis par les autres services, un comité a été créé par arrêté n°102/MEF/SG/DE du 05 mai 2015 du Ministre de l'Economie et des Finances. Ce comité, dénommé "Comité de Validation du TOFE" (CVT), regroupe tous les services fournisseurs des données de base servant à l'élaboration du TOFE d'une part, et les services utilisateurs des données du TOFE d'autre part. Il a pour missions d'examiner, d'amender et de valider les TOFE périodiques élaborés par la Direction de l'Economie.

C'est dans cette logique, que la Direction d'Economie a élaboré le commentaire du TOFE du premier trimestre 2016 sur l'exécution du budget de l'Etat gestion 2016 selon le format TOFE, après la validation du TOFE le 23 mai 2016. Le présent commentaire, publié sur le site web officiel du ministère de l'économie, des finances et de la planification du développement et sur le site web du Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers¹, est structuré en deux (02) parties dont la première rappelle le contexte de l'exécution du budget gestion 2016, tandis que la seconde décrit l'état chiffré de l'exécution du budget selon le format TOFE à fin mars 2016.

1. CONTEXTE DE L'EXECUTION DU BUDGET A FIN MARS 2016

1.1. Objectifs de la politique économique

La loi de finances initiale de l'année 2016 votée le 30 décembre 2015 repose sur les grandes orientations et choix stratégiques définis par la SCAPE en tenant compte de l'environnement économique et social national et international. Cette loi de finances reflète la volonté du Gouvernement de répondre aux nouveaux défis et priorités favorables à la croissance inclusive, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois. Elle reste marquée, notamment, par la poursuite des réformes des finances publiques avec la consolidation des acquis de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et du guichet unique pour le commerce extérieur, la maîtrise des dépenses courantes, le maintien d'un niveau soutenu de dépenses d'investissement et une stratégie d'endettement très prudente.

Les principaux objectifs à moyen terme des autorités togolaises demeurent le maintien de la stabilité macroéconomique et l'amélioration des conditions de vie de la population qui aspire à un mieux-être. Dans ce contexte, les objectifs macroéconomiques qui sous-tendent le budget "gestion 2016" sont de:

- ✚ réaliser un taux de croissance du PIB réel de 6,0% ;

¹ <http://www.finances.gouv.tg> / <http://www.togoreforme.com>

- ✚ contenir le taux d'inflation à 1,7% en moyenne annuelle ;
- ✚ limiter le déficit global à 2,2% du PIB.

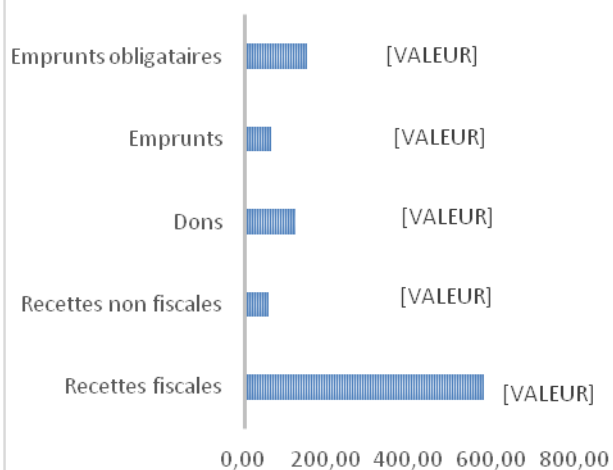
Le budget de l'Etat constitue l'instrument essentiel de la mise en œuvre de la politique budgétaire qui tire sa source de la politique générale du Gouvernement. Comme contenu dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre, le Gouvernement s'emploie sur quatre (04) principaux fronts en parfaite harmonie avec les orientations de la SCAPE à savoir :

- (i) faire de l'inclusion économique et sociale, le vecteur de la cohésion sociale,
- (ii) poursuivre la modernisation du pays à travers l'approfondissement des réformes économiques et l'intensification des grands travaux d'infrastructure,
- (iii) relancer l'agenda des réformes politiques et mettre en œuvre le chantier de la décentralisation, et
- (iv) capitaliser les acquis de la réforme du système de défense et de sécurité pour mieux positionner le Togo dans l'environnement sous régional et international.

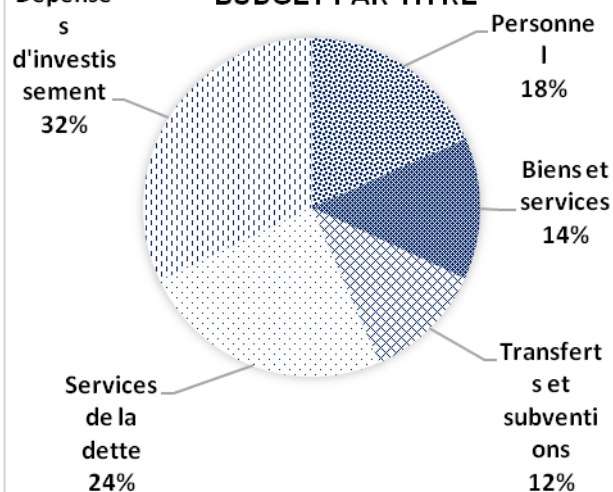
En matière de politique budgétaire, celle-ci contribuera à l'atteinte des résultats attendus grâce, d'une part, à une meilleure allocation des ressources à travers la mobilisation accrue des recettes fiscales par l'Office Togolais des Recettes (OTR) et d'autre part, à la réduction du niveau du déficit budgétaire par une amélioration de la gestion des finances publiques et une maîtrise des dépenses courantes.

Le budget gestion 2016, se chiffre en recettes et en dépenses respectivement à 966,3 milliards de francs CFA et 1005,7 milliards de francs CFA et se répartit comme l'indique les graphiques ci-dessous.

**GRAPHIQUE N°1: CATÉGORIES
DES RESSOURCES DU BUDGET**



**GRAPHIQUE N°2: DÉPENSES DU
BUDGET PAR TITRE**



1.2. Situation économique récente

L'année 2015 s'est achevée sur un nouveau fléchissement de la croissance mondiale. La croissance mondiale devrait atteindre 3,4% en 2016. Dans les pays avancés, une reprise modeste et inégale devrait se poursuivre, et les écarts de production devraient continuer de se réduire progressivement. Les économies américaine et européenne subiront de nouveaux tests de résilience tandis que les inquiétudes sur l'économie chinoise se sont un peu dissipées mais le scénario du ralentissement graduel reste le plus probable. On note aussi la baisse des cours des produits de base et les tensions dans quelques grands pays émergents qui continueront de peser sur les perspectives de croissance en 2016. Les économies exportatrices de matières premières sont fragilisées par la rechute récente des cours.

Au niveau régional, l'évolution de la situation économique de la zone UEMOA indique le dynamisme de l'activité économique durant le premier trimestre 2016. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel ressortirait à 7,2% en 2016, en glissement annuel, en liaison principalement avec les bonnes récoltes de la campagne agricole. Le taux d'inflation demeurerait faible traduisant ainsi une absence de tension sur les prix. Le déficit budgétaire de l'Union se creuserait en 2016. A cet égard, les Etats membres doivent accroître les efforts d'optimisation de l'efficacité et de la maîtrise des dépenses et surtout l'amélioration du niveau de recouvrement des recettes fiscales, afin d'améliorer la pression fiscale. Les Etats de l'Union doivent, en outre, préserver la soutenabilité de l'endettement.

Au Togo, le contexte économique de l'année 2016 se caractérise par la poursuite de la croissance économique. L'activité devrait progresser, selon les prévisions de la Direction de l'Economie, de 5,4% en 2016 tout comme en 2015. La situation économique est marquée par la poursuite des réformes en matière de gestion des finances publiques. Le cadre macroéconomique demeure stable et le niveau d'inflation demeure faible (1,4%) et reste ainsi inférieur à 3% en conformité avec les objectifs de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et le critère de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) relatif au taux d'inflation. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est établi à 116,2 en mars 2016, soit une augmentation de 1,1% en glissement annuel.

Les données chiffrées de l'exécution budgétaire sont retracées dans le Tableau des opérations financières de l'Etat dont le champ de couverture en 2016 se limite à l'Administration Centrale.

2. ETAT D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT A FIN MARS 2016

La situation consolidée de l'exécution des opérations financières de l'Etat au 31 mars 2016, se présente en recettes, en dépenses et en financement comme suit :

Les recettes totales prévues pour un montant de 633,9 milliards de FCFA par le budget, ont connu un niveau de recouvrement de 132,9 milliards de FCFA soit un taux de réalisation 21,0% à fin mars 2016. Elles ont augmenté de 11,5% par rapport à la même période en 2015.

Les dépenses totales composées des dépenses courantes et prêts nets et des dépenses d'investissement prévues respectivement pour 489,4 milliards et 322,2 milliards de FCFA par le budget de l'Etat, gestion 2016, ont été exécutées pour des montants respectifs de 123,4 milliards et 32,5 milliards de FCFA à fin mars 2016, soit des taux d'exécution respectifs de 25,2% et de 10,1%. En glissement annuel, les dépenses courantes et prêts nets et les dépenses d'investissement ont connu des hausses respectives de 12,6% et 57,6%.

Les réductions nettes sur stock antérieur du Trésor prévues pour 5,2 milliards de FCFA par le budget, n'ont pas connu de réalisation au cours du premier trimestre 2016. Par ailleurs, aucun arriéré au titre des intérêts de la dette intérieure n'a été accumulé, mais on note des impayés de 0,67 milliard de FCFA au titre de la dette extérieure dont 0,15 milliard de FCFA au titre des intérêts et 0,52 milliard de FCFA au titre du principal.

Le financement total a atteint, au premier trimestre 2016, un montant de 22,9 milliards de FCFA contre une prévision annuelle de 182,9 milliards de FCFA. Il se compose de 4,4 milliards de FCFA pour le financement intérieur net (-32,3 milliards de FCFA au titre du système bancaire et 36,6 milliards de FCFA pour le système non bancaire), -2,5 milliards de FCFA pour le financement extérieur net et un poste d'ajustement de 21,0 milliards de FCFA.

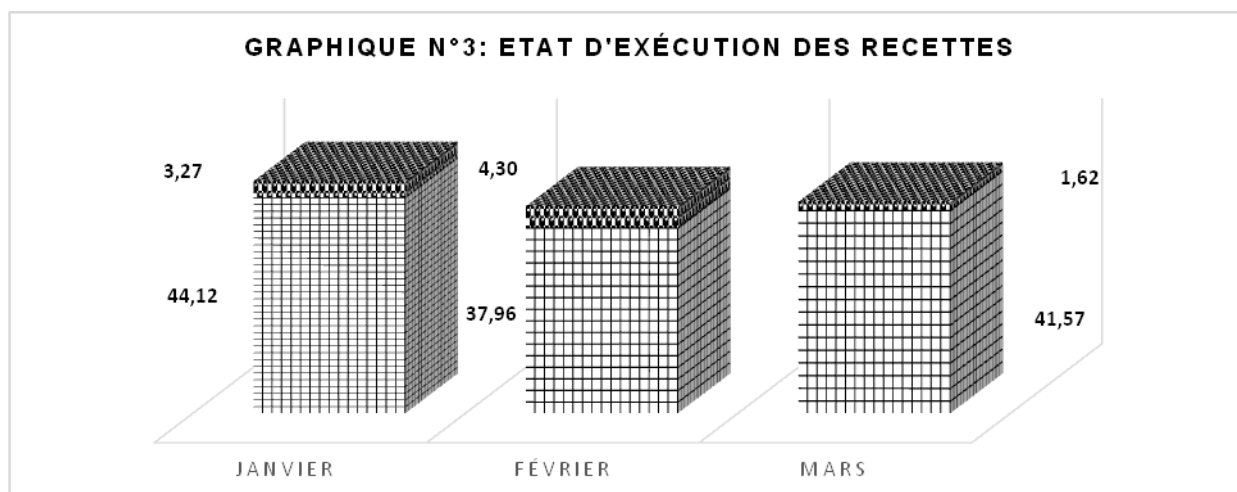
L'exécution du budget de l'Etat "gestion 2016" selon les agrégats du TOFE, au 31 mars 2016, est détaillée dans les paragraphes qui suivent.

2.1. RECETTES DE L'ETAT

Les recettes totales de l'Etat pour le premier trimestre de l'année 2016 se sont élevées à 132,9 milliards de FCFA contre une prévision annuelle de 633,9 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 21,0%. Elles sont en hausse de 11,5% par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente qui se sont élevées à 119,2 milliards de FCFA. Ce résultat s'explique par un relatif dynamisme des recettes fiscales, qui se sont, malgré la conjoncture économique peu favorable, établies à 123,7 milliards de FCFA. Par rapport aux recettes totales, les recettes fiscales représentent 93,1%. Ces recettes se décomposent en recettes du budget général et en recettes des comptes spéciaux du Trésor.

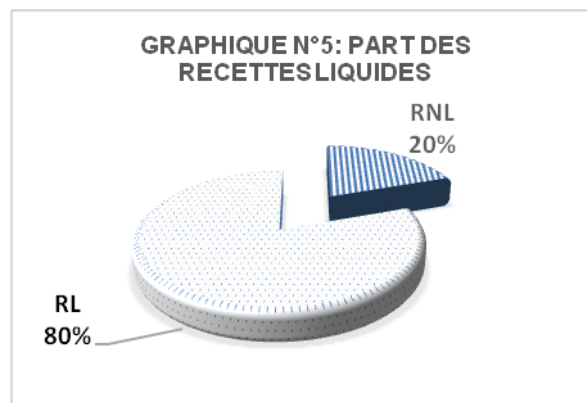
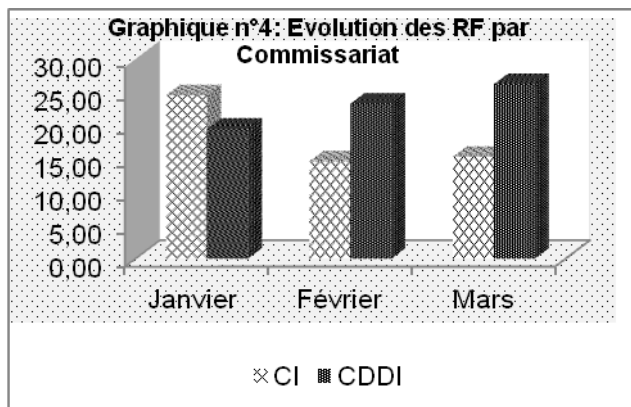
2.1.1. Recettes du budget général

Elles comprennent les recettes fiscales recouvrées par l'Office Togolais des Recettes (OTR) et les recettes non fiscales recouvrées par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Au premier trimestre 2016, elles se chiffrent à 132,9 milliards de FCFA pour un budget annuel de 630,4 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 21,1%.



2.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales, au 31 mars 2016, ont enregistré un taux de réalisation de 93,8% par rapport à la prévision à fin mars 2016 et 21,5% par rapport au budget annuel de 2016. Ces recettes qui s'élèvent à 123,7 milliards de FCFA sont en hausse de 12,1% en comparaison aux réalisations atteintes au 31 mars de l'année précédente. La hausse des recettes fiscales, par rapport au premier trimestre 2015, s'explique par la poursuite des réformes en matière de suivi des recettes fiscales et aux efforts soutenus de recouvrement engagés par l'OTR. Cette hausse a, cependant, été possible grâce à la prise en compte des recettes non liquides constituées des chèques trésor et des exonérations fiscales qui ont atteint 24,2 milliards de FCFA au 31 mars 2016 contre une prévision annuelle de 75,3 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 32,2%.



Les recettes fiscales comprennent les impôts directs et indirects liquidés par le CI, ainsi que les contributions indirectes liquidées par le CDDI. Les représentations graphiques montrent l'évolution des recouvrements des recettes fiscales par source (Commissariat des Impôts (CI) et Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI) d'une part, et le poids des recettes liquides dans le recouvrement de l'OTR d'autre part. Les recettes non liquides représentent environ 20,0% des recettes totales, ce qui n'est pas un bon signe pour l'atteinte de l'objectif annuel. Pour les prévisions annuelles, les recettes non liquides représentent 13,1% des recettes fiscales.

✓ Recettes fiscales recouvrées par le Commissariat des Impôts

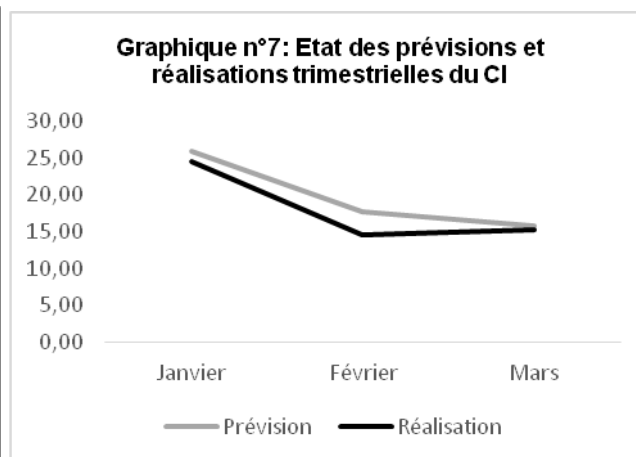
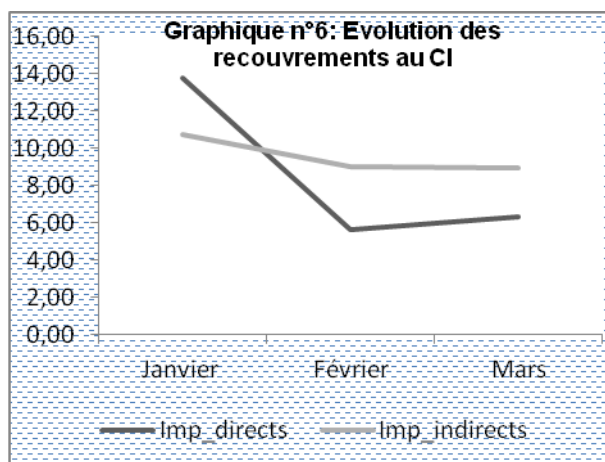
Au 31 mars 2016, les impôts directs et indirects recouverts par le CI ont atteint 54,4 milliards de FCFA pour un budget annuel de 256,0 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 21,3% et 91,7% respectivement par rapport au budget annuel et à l'objectif du premier trimestre. On note une augmentation de 9,4% en glissement annuel. Ces recettes comprennent les impôts directs et les impôts indirects.

☞ Impôts directs

Les impôts directs ont atteint 25,8 milliards de FCFA soit 21,4% du budget annuel et 92,2% de l'objectif fixé pour le trimestre. La réalisation des impôts directs est en hausse de 27,8% par rapport au premier trimestre 2015. Les impôts directs sont constitués des impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capitaux, impôts sur les sociétés, taxes sur les salaires versés et autres rémunérations et des autres impôts directs.

☞ Impôts indirects

Ils comprennent les taxes sur le chiffre d'affaires, les droits d'accises, les droits de timbres et d'enregistrements et d'autres impôts indirects. Ils sont recouverts à 96,7% de l'objectif du premier trimestre et à 22,5% de l'objectif fixé par la loi de finances. La réalisation des impôts indirects recouverts au CI, a atteint un montant de 28,7 milliards de FCFA au 31 mars 2016 contre 29,7 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une baisse de 3,2%.



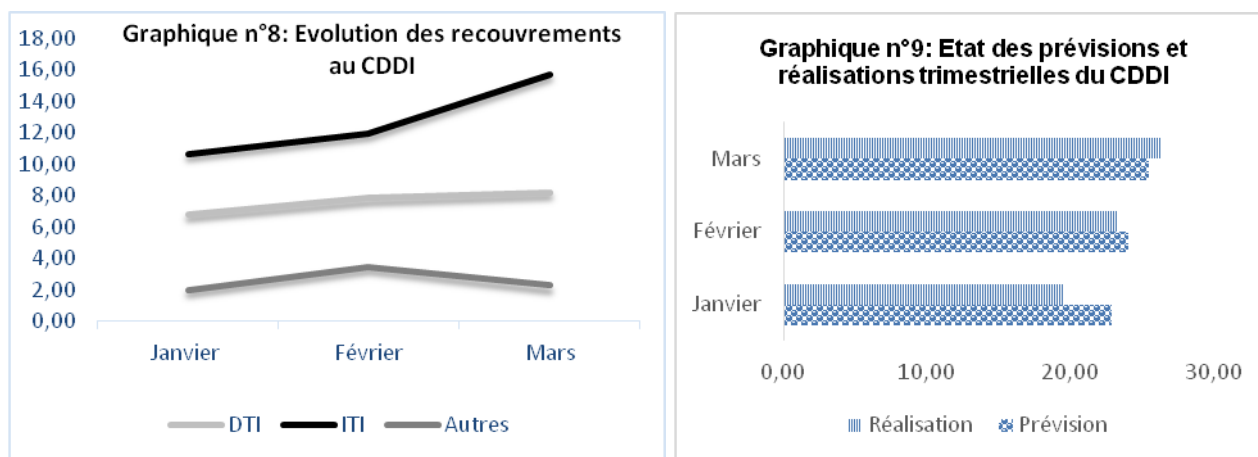
En somme, le CI n'a pas atteint ses objectifs au premier trimestre 2016. Toutefois, on note que des efforts sont faits pour accroître les recouvrements par rapport au premier trimestre 2015. Ces efforts sont en partie liés à :

- la lutte contre la corruption;
- la simplification des opérations et procédures;
- la lutte contre la fraude fiscale;
- les mesures de dissuasion;
- le renforcement des services de recouvrement ;
- la bonne coordination entre les services d'assiette et ceux du recouvrement ;
- la vulgarisation des lois de finances (émissions télévisées) ;
- les efforts accrus de sensibilisation ;
- l'utilisation obligatoire de la facture normalisée ;
- l'opérationnalisation du guichet unique.

✓ Recettes fiscales recouvrées par le Commissariat des Douanes et Droits Indirects

Les contributions indirectes du CDDI comprennent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au cordon douanier, les taxes à l'exportation et les autres recettes douanières. A fin mars 2016, elles ont atteint 69,1 milliards de FCFA correspondant à des taux de réalisation de 21,7% et de 95,6% respectivement pour l'objectif de la loi de finances de l'année et celui à fin mars 2016. Par rapport à la même période de l'année précédente, on note une hausse de 14,5%. Le CDDI risque de ne pas atteindre ses objectifs à fin décembre 2016 s'il ne redouble pas d'efforts, notamment en matière de :

- maîtrise des exonérations et chèques trésor,
- maîtrise des recouvrements de la TVA et des droits et taxes à l'importation, et
- lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

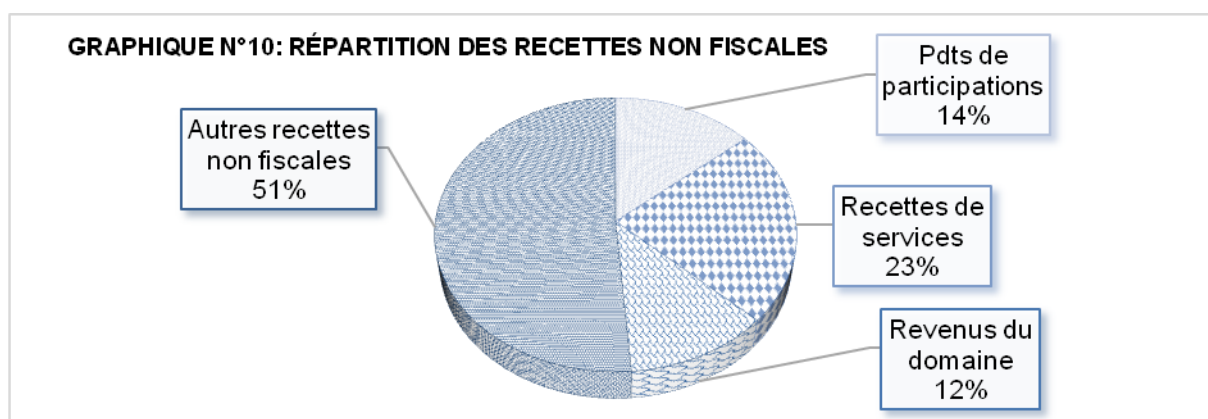


La contre-performance du CDDI peut aussi être expliquée par :

- la baisse du volume du trafic de conteneurs destiné à la mise à la consommation au 1^{er} trimestre 2016 par rapport à la même période de 2015;
- la baisse du prix du baril de pétrole entrainant une baisse conséquente des recettes de la division des opérations douanières des hydrocarbures ;
- l'insuffisance d'effectifs dans certaines unités chargées de la surveillance du territoire ;
- le phénomène de vente illicite des produits pétroliers.

2.1.1.2. Recettes non fiscales

Composées essentiellement des produits des participations financières de l'Etat, des recettes des services, des revenus du domaine et des autres recettes non fiscales, les recettes non fiscales ont atteint durant les trois premiers mois de l'année 2016, un montant de 9,2 milliards de FCFA pour un objectif annuel de 55,4 milliards de FCFA prévu par la loi de finances "gestion 2016", soit un taux de réalisation de 16,6%. Le montant du recouvrement des recettes non fiscales à fin mars 2016 est en hausse de 2,7% par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente qui se sont situées à 9,0 milliards de FCFA. Les réalisations des produits de participations financières de l'Etat, des recettes de services, des revenus du domaine et des autres recettes non fiscales représentent respectivement de 4,0%, 28,2%, 20,2% et 44,6% de leur objectif annuel.



2.1.2. Recettes des comptes spéciaux du Trésor

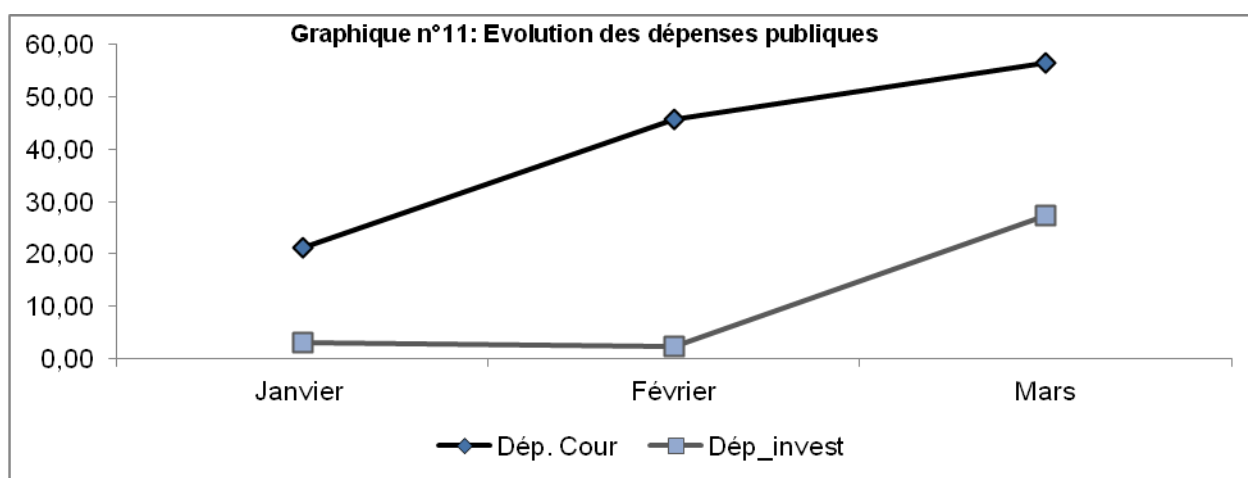
Au 31 mars 2016, pour des prévisions annuelles de 3,50 milliards de FCFA, les recettes des comptes spéciaux du Trésor composés du Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel (FNAFPP), du Fonds Spécial pour le Développement de l'Habitat (FSDH), Fonds de Promotion et du Développement du Tourisme (FPDT) et Fonds National de Développement Forestier (FNDF), ont atteint 0,02 milliard de FCFA soit un taux de recouvrement de 0,4% du budget annuel. Cette réalisation est imputable uniquement au profit du FNDF.

2.2. DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS DE L'ETAT

Les dépenses totales et prêts nets enregistrés au cours des trois (03) premiers mois de l'année 2016 s'élèvent à 155,9 milliards de FCFA représentant 19,2% des prévisions annuelles de la loi de finances "gestion 2016", qui sont de 811,6 milliards de FCFA. Par rapport à la même période un an plus tôt, ces dépenses ont connu une hausse de 19,7%. Elles comprennent les dépenses du budget général et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor.

2.2.1. Dépenses du budget général

Elles sont constituées essentiellement des dépenses courantes et prêts nets et des dépenses d'investissements.



2.2.1.1. Dépenses courantes et prêts nets

Elles se sont établies à 123,4 milliards de FCFA au 31 mars 2016, soit un taux d'exécution de 25,2% de l'objectif annuel qui est de 489,4 milliards de FCFA prévu par la loi de finances et en hausse de 14,1% par rapport au premier trimestre 2015. Malgré ce niveau d'exécution relativement élevé, on note un grand retard dans la mise à disposition des services des fiches d'autorisation des dépenses (FAD). Ces dépenses comprennent les dépenses courantes budgétaires et les prêts nets. Les dépenses courantes budgétaires comprennent essentiellement les dépenses de personnel, de biens et services, de transferts et subventions et d'intérêts dus sur la dette publique.

☞ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel encore appelées masse salariale, contiennent l'ensemble des traitements des agents de l'Etat. Au 31 mars 2016, ces dépenses sont exécutées pour un montant de 40,6 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 183,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 22,1%. Par rapport à fin mars 2015, on note une augmentation de 17,4% due essentiellement aux augmentations de salaire des députés à l'Assemblée Nationale et des membres des institutions de la République d'une part, et aux rappels d'avancement des agents de l'Etat recrutés dans l'éducation, la santé et la sécurité d'autre part.

☞ **Dépenses de biens et services**

Ce poste concerne les dépenses d'achats de matériels courants, de fournitures ou de services et prend en compte les dépenses fiscales (exonérations fiscales et chèques trésor) des régies financières. Elles sont prévues au budget annuel pour un montant de 136,1 milliards de FCFA et sont exécutées à 37,3 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 34,6%. En glissement annuel, on note une augmentation de 99,6%. Ce niveau d'exécution se décompose en dépenses de matériels pour 10,6 milliards de FCFA et de communes diverses pour 26,3 milliards de FCFA dont 24,2 milliards de FCFA pour les exonérations fiscales et chèques trésor de l'OTR. Elle s'explique essentiellement par le recouvrement, au premier trimestre 2016, des restes à recouvrer des chèques trésor de l'année 2015 par le CDDI.

☞ **Dépenses de transferts et subventions**

Ces dépenses concernent les virements effectués par l'Etat pour soutenir ses sous-secteurs ou d'autres secteurs de l'économie (les subventions aux entreprises publiques, les subventions aux établissements publics autonomes et aux collectivités locales, les bourses d'études, les subventions aux produits de première nécessité) mais aussi les dépenses liées à la participation de l'Etat aux organisations internationales, comme les contributions diverses. Elles ont connu un niveau d'exécution de 29,0 milliards de FCFA soit 25,1% de l'objectif annuel de 115,7 milliards de FCFA prévu par le budget. Par rapport à la même période de 2015, on note une diminution de 36,6%. Ce niveau d'exécution se décompose essentiellement en subventions pour 23,2 milliards de FCFA et en contributions diverses pour 5,8 milliards de FCFA.

☞ **Dépenses d'intérêts dus au titre de la dette publique**

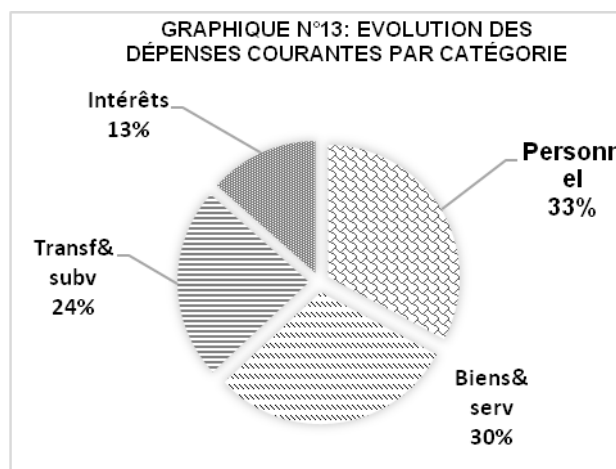
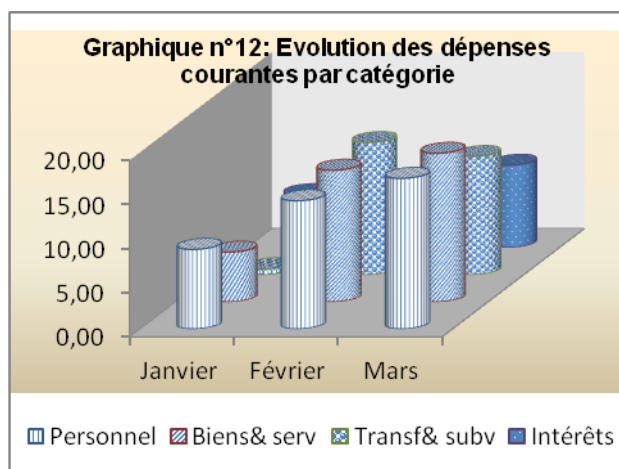
Les intérêts dus au titre de la dette publique sont ordonnancés à un montant de 16,6 milliards de FCFA, pour une prévision annuelle de 50,4 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 33,0%.

Ces intérêts se répartissent comme suit :

✓ dette intérieure : les intérêts dus se sont élevés à 11,7 milliards de FCFA pour une prévision budgétaire annuelle de 32,8 milliards de FCFA. Ces intérêts comprennent 5,0

milliards de FCFA d'intérêts sur les emprunts obligataires et 6,5 milliards de FCFA sur les bons du Trésor, et

✓ dette extérieure : les intérêts dus se chiffrent à 4,9 milliards de FCFA pour une prévision de 17,6 milliards de FCFA de la loi de finances.

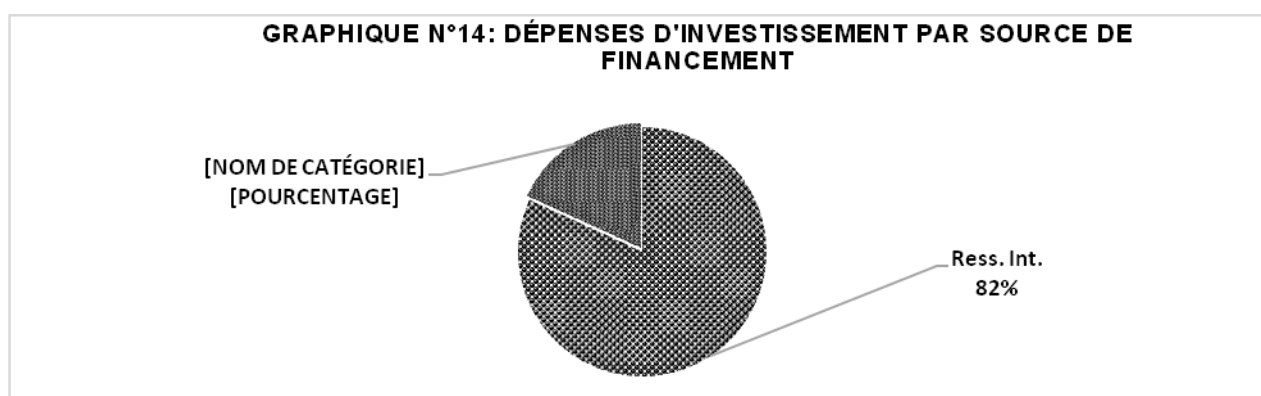


☞ Prêts nets

Ils sont constitués des avances pour achats de véhicules, des avances exceptionnelles, avances sur salaires pour crédits d'enlèvement des véhicules, des tiers débiteurs et leurs remboursements. Prévus pour un montant nul au budget, on note un remboursement de 0,2 milliard de FCFA.

2.2.1.2. Dépenses d'investissement

Durant les trois (03) premiers mois de l'année 2016, les dépenses d'investissement sont exécutées à concurrence de 32,5 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 322,2 milliards de FCFA, ce qui correspond à un taux d'exécution de 10,1%. Le montant exécuté inclut les dépenses d'investissement sur financement intérieur pour 26,6 milliards de FCFA et sur financement extérieur pour 5,9 milliards de FCFA.



☞ Dépenses d'investissement sur financement externe

Les dépenses d'investissement ordonnancées sur ressources externes, se chiffrent à 5,9 milliards de FCFA pour une prévision de la loi de finances de 144,9 milliards de FCFA,

soit un taux d'exécution de 4,1%. Il s'agit des dépenses effectuées sur emprunts liés aux projets et des dons liés aux projets.

Au 31 mars 2016, le Togo a bénéficié de dons projets pour 1,0 milliard de FCFA (Fonds International pour le Développement agricole -FIDA- : 0,7 milliard de FCFA, Banque Africaine de Développement -BAD- : 0,1 milliard de FCFA et Agence Française de Développement -AFD- : 0,2 milliard de FCFA), soit un taux d'exécution de 1,1% du budget annuel. Les emprunts projets s'élèvent à 4,9 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 8,6% de l'objectif annuel.

Dépenses d'investissement sur financement interne

Les dépenses d'investissement sur financement interne exécutées pour un montant de 26,6 milliards de FCFA, soit 15,0% des prévisions annuelles, sont constituées des dépenses ordonnancées par la DFCEP pour un montant de 0,87 milliard de FCFA, le SAFER pour 2,3 milliards de FCFA et les dépenses d'investissement payées par le Trésor enregistrées dans un compte d'imputation provisoire en attente de régularisation pour un montant de 23,4 milliards de FCFA.

2.2.2. Dépenses des comptes spéciaux du Trésor

Les dépenses des comptes spéciaux du Trésor prévues pour 3,5 milliards de FCFA au budget n'ont pas connu de début d'exécution.

2.3. SOLDES

Les opérations financières consolidées de l'Etat, font ressortir les soldes suivants à fin mars 2016.

2.3.1. Solde budgétaire de base

Le solde budgétaire de base représente la différence entre les recettes totales et les dépenses totales (sans les intérêts sur la dette publique extérieure, et les investissements financés par l'extérieur). Au 31 mars 2016, ce poste a enregistré un déficit de 17,1 milliards de FCFA pour une prévision déficitaire de 0,3 milliard de FCFA au budget annuel.

2.3.2. Solde courant

Défini comme la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes, le solde courant a enregistré un excédent de 9,5 milliards de FCFA au 31 mars 2016 contre une prévision annuelle de 144,5 milliards de FCFA.

2.3.3. Solde primaire

Le solde primaire est la différence entre les recettes totales et les dépenses intérieures totales hors paiements d'intérêts. Il est déficitaire de 0,5 milliard de FCFA à fin mars 2016 pour un objectif annuel excédentaire de 17,5 milliards de FCFA.

2.3.4. Solde global hors dons base ordonnancements

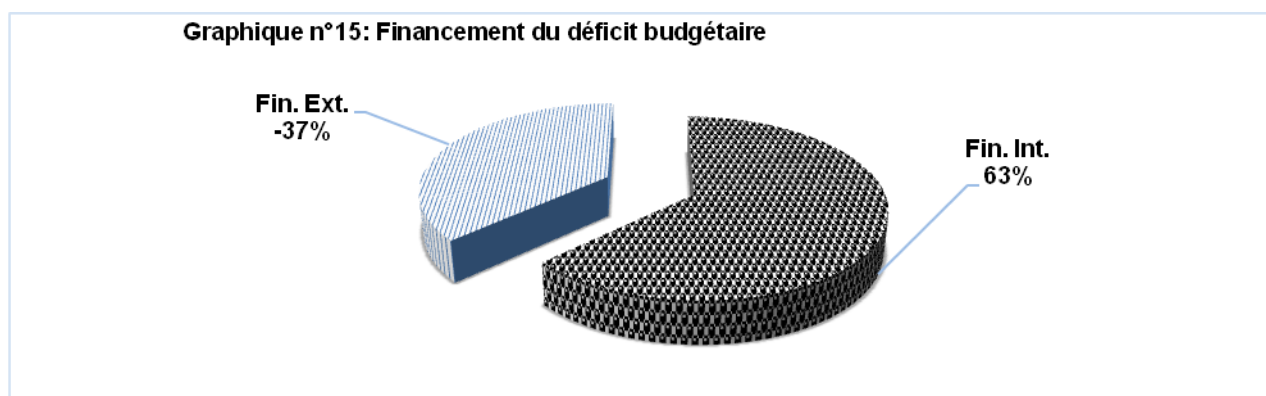
Considéré comme la différence entre les recettes totales hors dons et les dépenses totales, ce solde est déficitaire de 23,0 milliards de FCFA contre une prévision annuelle déficitaire de 177,7 milliards de FCFA.

2.3.5. Solde global hors dons base caisse

L'ajustement base caisse du solde global hors dons base ordonnancement fait ressortir une accumulation nette des arriérés d'un montant de 0,2 milliard de FCFA. Ce montant correspond à une accumulation d'arriérés au titre des intérêts de la dette extérieure. Le solde global hors dons base caisse est déficitaire de 22,9 milliards de FCFA.

2.4. FINANCEMENT

Au solde global hors dons base caisse déficitaire de 22,9 milliards de FCFA, il correspond un financement positif de 22,9 milliards de FCFA décomposé principalement en financement intérieur (système bancaire et financement non bancaire), en financement extérieur et en ajustement (erreurs et omissions).



2.4.1. Financement intérieur

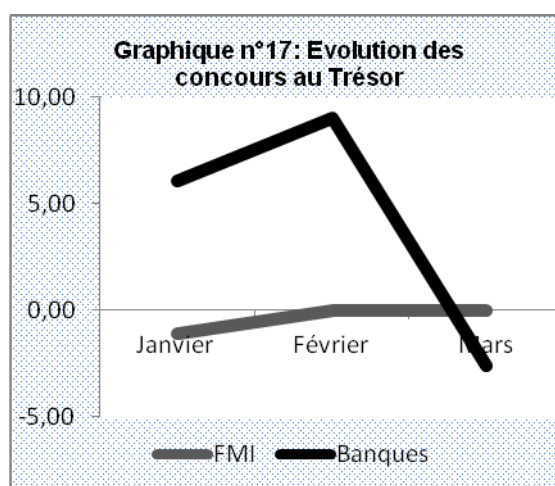
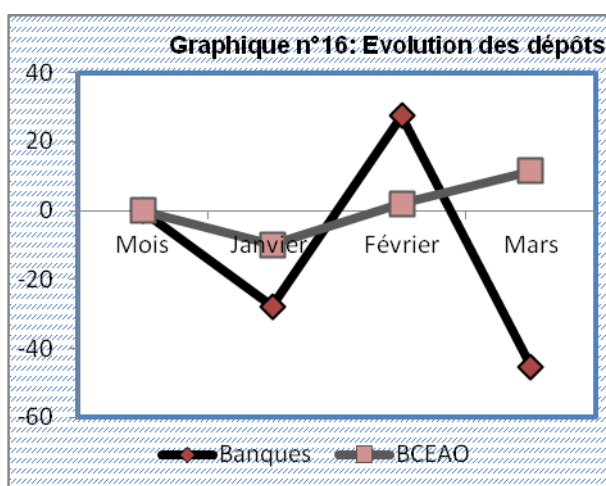
2.4.1.1. Financement intérieur bancaire

Un financement intérieur bancaire d'un montant négatif de 32,3 milliards de FCFA pour une prévision négative au budget de 17,3 milliards de FCFA, indique une amélioration de la Position Nette du Gouvernement (PNG) de 45,7 milliards de FCFA, qui passe de 109,7 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 63,9 milliards de FCFA au 31 mars 2016.

Cette situation s'explique par :

- une augmentation de 45,3 milliards de FCFA des dépôts à la BCEAO qui sont passés de 26,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 à 72,0 milliards de FCFA au 31 mars 2016;
- un accroissement des encaisses en billets et monnaies de 0,1 milliard de FCFA ;

- ✚ un amortissement au titre des concours du FMI et des concours adossés aux allocations de DTS de 2,6 milliards de FCFA;
- ✚ une augmentation de 10,0 milliards de FCFA des dépôts publics dans les banques à fin mars 2016 pour s'établir à 207,3 milliards de FCFA.
- ✚ une régression des concours de la BCEAO de 2,6 milliards de FCFA du fait de l'amortissement au titre des concours du FMI et ceux adossés aux allocations de DTS ;
- ✚ une augmentation des concours des banques de 13,2 milliards de FCFA, passant de 237,8 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 251,0 milliards de FCFA à fin mars 2016. Cette augmentation est essentiellement liée aux nouvelles souscriptions des banques togolaises aux titres publics émis par le Trésor public.

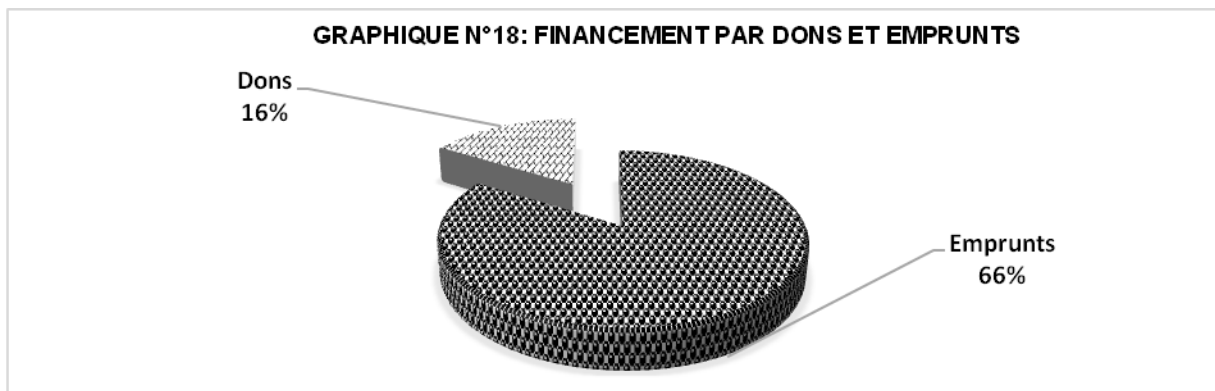


2.4.1.2. Financement intérieur non bancaire

Un financement intérieur non bancaire dont le montant s'élève à 36,6 milliards de FCFA composé essentiellement des dépôts des correspondants du Trésor d'un montant de 6,7 milliards de FCFA, des comptes de consignation de 8,5 milliards de FCFA, des restes à payer de 15,8 milliards de FCFA, des paiements au titre de la période complémentaire de 44,0 milliards de FCFA, des souscriptions d'un emprunt obligataire de 25,0 milliards de FCFA et de trois (03) bons du trésor pour 56,5 milliards de FCFA. Par ailleurs, le Trésor public a remboursé des bons pour 25,6 milliards de FCFA et des emprunts obligataires pour 18,3 milliards de FCFA souscrits par le secteur non bancaire.

2.4.2. Financement extérieur

Un financement extérieur net de -2,5 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 162,2 milliards de FCFA. Il s'agit essentiellement des emprunts projets (4,9 milliards de FCFA), des dons (1,0 milliard de FCFA), du remboursement au titre du principal de la dette extérieure qui se chiffre à 9,0 milliards de FCFA et un reste à payer au titre des échéances courantes du principal de la dette extérieure de 0,52 milliard de FCFA.



CONCLUSION

Les trois premiers mois de l'année 2016 ont été caractérisés par de fortes pressions sur la trésorerie résultant des restes à payer de 2015 qui ont été en grande partie payés au cours de la période complémentaire. Ce qui a motivé le recours à trois (03) émissions des bons du Trésor. Les opérations budgétaires de l'exercice 2016 proprement dites ont démarré timidement après la distribution des fiches d'autorisation des dépenses.

La grande innovation de la gestion 2016 est la saisie sur les micro-ordinateurs par les ministères de leurs dossiers d'engagement des dépenses, qui jadis, incombait à la Direction du contrôle financier (DCF). Cette pratique responsabilise davantage les ministères sectoriels dans le pilotage de la dépense publique, en préparation de la déconcentration de l'ordonnancement des dépenses. Ce qui permet à la DCF d'exercer pleinement son contrôle sur l'ensemble des actes des ordonnateurs.

Le démarrage de l'exécution des crédits a connu du retard à cause de la prise en compte du programme d'urgence de développement communautaire et du programme d'appui aux populations vulnérables suite aux discussions sur la mise en place des structures de gestion et des mécanismes et procédures de mise en œuvre, notamment par la signature de l'accord de collaboration avec le PNUD